selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 / selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Date d'émission: 12/15/2015

LA-CO Industries, Inc.

Version: 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Markal CHINA MARKER Crimson

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc. 1201 Pratt Boulevard

Elk Grove Village, IL. 60007-5746

Phone: (847) 956-7600 Fax: (847) 956-9885

E-mail: customer\_service@laco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S.: 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification conformément à la norme général harmonisé

Eye Dam. 1 H318 Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquettage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US)



GHS05



GHS09

Mention d'avertissement (GHS-US) : Danger

Mentions de danger (GHS-US) : H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS-US) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une

installation d'élimination des déchets autorisée

### 2.3. Autres dangers

### 2.4 Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

20 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicié sévère inconnue (Oral)

20 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicié sévère inconnue (Dermal)

20 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicié sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substance

Non applicable

15/12/2015 FR (français) FDS Réf.: LACO1512002 1/6

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 / selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
molybdatetungstatephosphate; C.I. Basic Violet 1	(n° CAS) 1325-82-2	10	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Aucune mesure particulière n'est requise.

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Premiers soins après ingestion

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Rester du côté d'où vient le vent.

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux

flammes/ignifuges.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

15/12/2015 FR (français) FDS Réf.: LACO1512002 2/6

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 / selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de Mesures d'hygiène

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marguage.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Markal CHINA MARKER Crimson		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
molybdatetungstatephosphate; C.I. Basic Violet 1 (1325-82-2)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Rince-oeils.

Protection des mains : Utilisez des gants en caoutchouc.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection des voies respiratoires : Aucune en utilisation normale.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Apparence : Un marqueur de crayon comme solide.

Couleur : rouge. Odeur : inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

Propriétés explosives

Limites explosives

Propriétés comburantes

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Solubilité : Aucune donnée disponible Log Pow : Aucune donnée disponible Log Kow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

15/12/2015 FDS Réf.: LACO1512002 FR (français) 3/6

Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 / selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun connu

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes : Non classé
cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Voies d'exposition probables : Inhalation; Contact avec la peau et les yeux

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Ecologie – eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

## Markal CHINA MARKER Crimson

Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets

: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Description document de transport : UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE,

N.S.A. (C.I. Basic Violet 1), 9, III

15/12/2015 FR (français) FDS Réf.: LACO1512002 4/6

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 / selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

N° ONU (DOT) : UN3077

Désignation officielle de transport (DOT) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (C.I.

Basic Violet 1)

Department of Transportation (DOT) des

classes de danger

: 9 - Classe 9 (Matières dangereuses diverses)

Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur

Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui



ADR

Description document de transport : UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE,

N.S.A. (C.I. Basic Violet 1), 9, III, (E)

Désignation officielle de transport (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (C.I.

Basic Violet 1)

Groupe d'emballage (ADR) : III
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9
Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui



Transport maritime

N° ONU (IMDG) : UN 3077

Nom d'expédition (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (C.I.

Basic Violet 1)

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui



Transport aérien

N° ONU (IATA) : UN 3077

Désignation officielle de transport (IATA) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (C.I.

Basic Violet 1)

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9
Groupe d'emballage (IATA) : III
Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui



# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations États-Unis

molybdatetungstatephosphate; C.I. Basic Violet 1 (1325-82-2)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15/12/2015 FR (français) FDS Réf.: LACO1512002 5/6

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 / selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### 15.2. Réglementations internationales

### **CANADA**

### molybdatetungstatephosphate; C.I. Basic Violet 1 (1325-82-2)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

### Réglementations UE

### molybdatetungstatephosphate; C.I. Basic Violet 1 (1325-82-2)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées

## **Directives nationales**

Abréviations et acronymes

### Markal CHINA MARKER Crimson

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES)

### 15.3. Les réglementations américaines

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Sources des données : ACGIH (American Conference of Governement Industrial Hygienists).

European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <a href="http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database.">http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database.</a>

Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing",

Fifth Edition.

National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th

edition.

OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.

TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at

http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html.

: ATE: Acute Toxicity Estimate. CAS (Chemical Abstracts Service) number.

CLP: Classification, Labelling, Packaging.

 ${\tt EC50: Environmental\ Concentration\ associated\ with\ a\ response\ by\ 50\%\ of\ the\ test\ population.}$ 

GHS: Globally Harmonized System (of Classification and Labeling of Chemicals).

LD50: Lethal Dose for 50% of the test population.
OSHA: Occupational Safety & Health Administration.

PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic.

TWA: Time Weight Average.

TSCA: Toxic Substances Control Act.

Autres informations : Aucun(e).

Danger pour la santé NFPA : 2 - L'exposition intense ou continuelle peut provoquer une

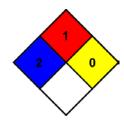
invalidité temporaire ou des blessures résiduelles éventuelles sauf intervention médicale rapide.

Danger d'incendie NFPA : 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se

produire.

Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même dans des conditions

d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



## Textes complet des phrases H:

H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC

6077 Frantz Rd. Suite 206 Dublin, OH USA 43016 T 614-923-7472 www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

15/12/2015 FR (français) FDS Réf.: LACO1512002 6/6